

COMMUNE D'ACHERES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2024

N°62

Objet : DECISION
MODIFICATIVE DE CREDITS
N°2 (DM2) BUDGET
PRINCIPAL BP2024

Rapporteur :
M. le Maire

Date de la Séance :
11 DECEMBRE 2024

Date de la Convocation :
5 DECEMBRE 2024

**Date d'affichage de la
convocation :**
5 DECEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 11 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT.

Conseillers Municipaux

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	35
Membres présents :	26
Membres représentés :	05
Membres absents :	04

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

François DAZELLE	pouvoir à	Marc HONORÉ
Alisson ZANI	pouvoir à	Katell LANDIER
Gharib NAJI	pouvoir à	Camille VAUR
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Landry NKOUKA MILANDOU	pouvoir à	Sarah SABOURIN

Etaient absents :

Abdelyamin DERRADJI
Maeva CRUZ
Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Jean-Paul DEMAREZ

VOTE :

UNANIMITE

5 abstentions (Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

Ville d'Achères
2024/

CONSEIL MUNICIPAL DU 11/12/2024

N°62

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 2 (DM2) – BUDGET PRINCIPAL – BP2024

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n°2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57,
Vu la délibération n°18 du 9 avril 2024 relative au vote du budget primitif de 2024
Vu la délibération n°43 du 2 octobre 2024 relative à la décision modificative n° 1 du budget primitif de 2024
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 02/12/2024,

Considérant la nécessité de procéder à des virements de crédits du chapitre 011 au chapitre 012,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n° 2 au budget principal 2024 comme suit :

Chap.	Libellé chapitre	Fonction	Nature	Libellé nature	BP + DM 1	DM 2	TOTAL
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	331	64131	REMUNERATIONS	1 359 199	-100 000	1 259 199
011	CHARGES A CARCTERE GENERAL	020	6288	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	40 884	100 000	140 884

Fait et délibéré à Achères, le 11 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme,

Délibération publiée le :

Le Maire

Marc HONORE

